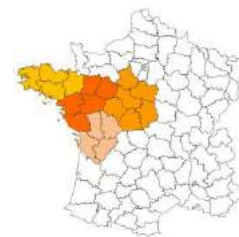


Bulletin de santé du végétal Inter-régional

Lin Oléagineux du 03/11 au 07/11/2016



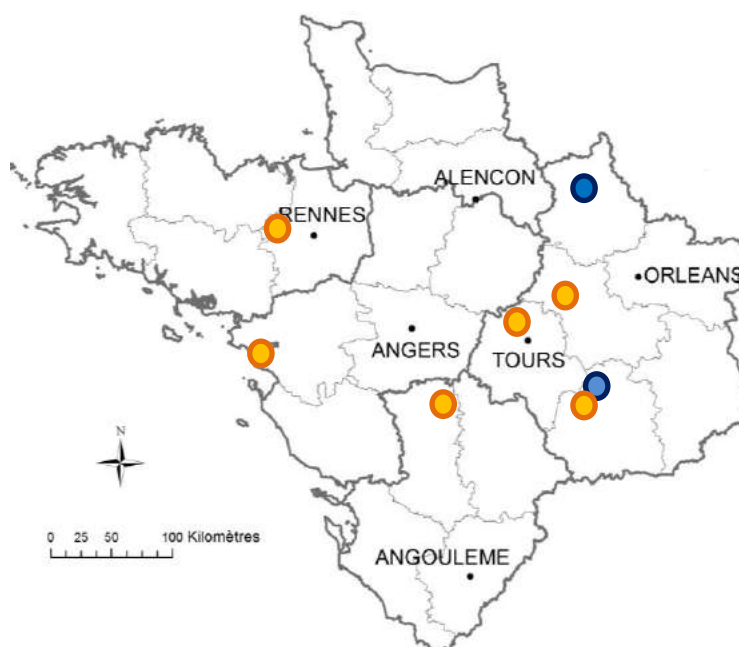
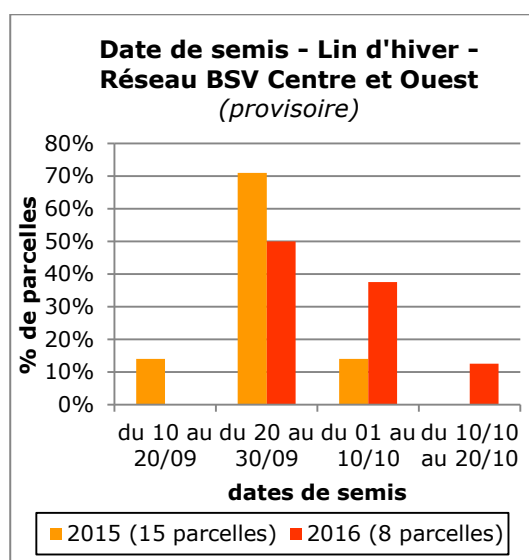
LIN OLEAGINEUX

PRESENTATION RESEAU LIN OLEAGINEUX NORD-OUEST 2016-2017

Le réseau lin oléagineux Nord-Ouest est composé à ce jour de 8 parcelles de référence en lin oléagineux d'hiver pour la campagne 2015/2016. La répartition régionale est la suivante : 5 parcelles en Centre-Val de Loire, 1 en Poitou Charentes, 1 en Bretagne, 1 en Pays de la Loire.

Les semis se sont déroulés entre le 24/09 et le 14/10/2016 sur les 8 premières parcelles du réseau cette année (voir graphique ci-dessous). Dans certains secteurs les semis ont été compliqués et retardés par les conditions climatiques de l'année (état hydrique des sols).

Les premiers observateurs du réseau lin oléagineux sont CA 41, CA28, CA36, CA44, ETS Villemont, ETS Bodin, SA Bellanne et Terres Inovia.



Cartographie du réseau de parcelles fixes lin oléagineux

Cette semaine, 6 parcelles de lin oléagineux d'hiver ont fait l'objet d'une collecte d'observations : Bretagne 1, Centre-Val de Loire 3, Poitou-Charentes 1, Pays de la Loire 1.

(● Parcelles de lin oléagineux d'hiver ayant fait l'objet de suivis cette semaine)

Bulletin rédigé par Terres Inovia à partir des observations réalisées cette semaine par : CA36, CA44, CA41, SA Bellanne, Ets Bodin, Terres Inovia

Rédacteur : Nina Rabourdin, Terres Inovia
Suppléant : Guy Ajauré, Terres Inovia
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Terres Inovia
l'agronomie en mouvement

Bulletin de santé du végétal
ECOPHYTO

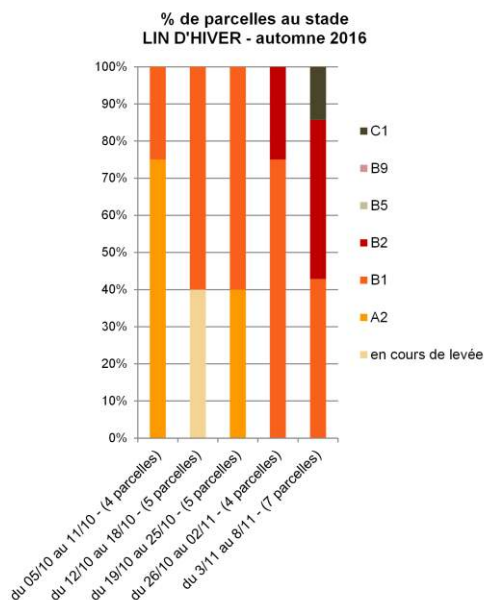
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le Terres Inovia dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS DES CULTURES

Cette semaine, dans les parcelles du réseau, les lins vont du stade B1 (= 2 premières feuilles ouvertes) au stade B2 (= 4 premières feuilles ouvertes). Une parcelle hors réseau est signalée au stade C1 (= 1^{ère} ramifications).

Rappel : un stade est considéré atteint au sein de la parcelle lorsque 50 % des plantes sont à ce stade.



Stade du 03/11 au 07/11/2016 réseau SBT Lin oléagineux d'hiver	Nombre de parcelles	Localisation (département)
B1 (= 2 premières feuilles ouvertes)	3	37,79,35
B2 (= 4 premières feuilles ouvertes)	3	41.36,44
B5 (= 5 cm)		
C1 (= 1 ^{ère} ramifications)	1	45 (hors réseau)

ALTISES

Risque altises



(Source : Terres Inovia)

Contexte d'observations

Depuis la semaine dernière aucune évolution du risque altise sur les parcelles de référence. **Cette semaine encore, les observations dans les parcelles du réseau font état d'une pression faible en altise sur lin d'hiver.**

Période de risque

Du fendillement au stade 5-6 cm (B5). La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des lins peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Seuil de nuisibilité

Il n'existe pas de seuil d'intervention. Les risques sont à apprécier en fonction de l'état des lins (peuplement, vigueur, stade), du nombre d'insectes et de morsures et des prévisions météorologiques.

Analyse du risque

Le risque est faible encore cette semaine. Le suivi du risque doit se poursuivre dans la mesure où l'ensemble des parcelles est en période de risque vis-à-vis de ce ravageur. Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à l'activité des insectes.

Rédacteur : Nina Rabourdin, Terres Inovia
Suppléant : Guy Ajauré, Terres Inovia
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Terres
Inovia
l'agronomie en mouvement

Bulletin
de santé
du végétal
ECOPHYTO

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le Terres Inovia dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018